

FORMATION DE BASE À LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE FORMATION INITIALE - PARTIE PRATIQUE

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Réduire au minimum le risque d'incendie et être préparé à faire face à des situations d'urgence dues à l'incendie, lutter contre l'incendie et les éteindre.

Partie Pratique

- Porter l'ARI en situation d'intervention
- Rechercher et évacuer une victime dans un local enfumé
- S'entraîner à l'extinction de feux réels divers avec les matériels de lutte contre l'incendie
- Réalisation de scénarios d'interventions en équipes

Méthodes pédagogiques

- Exposé théorique, favorisant le questionnement ou les interactions avec les apprenants
- Mises en situation

Moyens mobilisés

- Salle de formation
- Plateau d'exercice : installation simulant un navire
- Ou unité mobile
- Les équipements de protection individuelle : tenue d'intervention et ARI
- Matériel d'extinction et de reconnaissance

PUBLIC VISÉ :

Personnel souhaitant obtenir le certificat de formation de base à la sécurité

PREREQUIS : Satisfaire au moins aux normes d'aptitude médicale prévues par l'arrêté du 16 Avril 1986 conformément à l'arrêté du 26 juillet 2013.

DURÉE : 10h00 soit 1,5 journée
10 personnes maximum par session

LIEU : centre de Formation de Nivillac (56) ou unité mobile

MODALITES D'EVALUATION :

Evaluation certificative par une mise en situation

Attestation de formation délivrée (A-VI/1.2 du code STCW).

PROFIL DE L'INTERVENANT :

Formateur compétent dans le domaine de la prévention des incendies et la lutte contre les incendies à bord, compétences acquises au sein de la Marine Nationale

